

## “Respect-Santé-Nature”

*La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet*  
Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc  
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680  
affiliée à l'UNPMH, Union Nationale des Propriétaires de Mobil Homes

### **BULLETIN D'INFORMATION N° 22 (novembre 2018)** **DERNIERE MINUTE !!!**

Bonjour à tous,

Les dernières nouvelles sont plutôt bonnes, et quand les choses avancent dans le bon sens, il faut savoir s'en féliciter. Comme nous vous l'indiquions dans le précédent bulletin d'info, la direction nous avait informé d'une réunion d'arbitrage avec le PDG, M. Alaux, le 20 novembre, pour statuer définitivement sur la question de la redevance 2019. Ce sujet, outre celui du contenu des nouveaux contrats d'usage des parcelles, était l'un des points cruciaux de désaccord avec la direction que nous avons dénoncé conjointement, l'ANM et nous. A l'issue de cette réunion interne au groupe Vacalians, nous venons d'être informés téléphoniquement par Mme Lynch, directrice du service juridique, que nos dernières propositions concernant la redevance étaient acceptées par M. Alaux. Nous joignons à cet envoi, à nouveau pour vous le rappeler, le tableau qui présentait ces propositions.

Cela veut dire concrètement :

- le retrait de 89 410 € Hors Taxes non justifiés,
- la réduction de la marge de bénéfice du groupe à 2,2% (inflation prévisionnelle 2018) et non pas 3.5%
- une répartition équilibrée entre les différents types d'emplacements.

A cela, Mme Lynch confirme que les augmentations de cette année seront exceptionnelles eu égard à la hausse des loyers mairie et ONF, et que, pour les années à venir, la redevance sera indexée sur l'indice de la construction plafonné à 3.5%. Ceci sera précisé dans les nouveaux contrats, c'est ce que nous demandions. Reste la question de la participation aux investissements qui, selon les textes initiaux pouvaient nous être infligés en supplément (et donc annuler complètement l'effet de l'indexation). Là aussi nous obtenons une avancée telle que nous l'avions proposée : un comité de concertation sera mis en place, comme le prévoyait l'ancien cahier des charges, accompagné d'un document (qui s'appellera cahier des charges ou autre, peu importe) qui précisera que tout nouvel investissement sera d'abord soumis à l'accord des associations. Seuls les investissements liés à des questions de mise aux normes, feraient l'objet d'une refacturation systématique aux propriétaires que nous sommes.

Si tous ces engagements, ainsi que ceux concernant le contenu des nouveaux contrats issus de la dernière réunion de concertation du 23 octobre sont confirmés, nous aurons obtenu des avancées considérables par rapport aux intentions initiales de la direction<sup>1</sup>. Pas question cependant de crier "cocorico" car l'augmentation restera cette année importante (7.89% en moyenne) et risque de mettre en difficulté financière des familles attachées au CHM. Mais si tout cela se confirme, nous aurons préservé nos droits dans les nouveaux contrats et éviter le pire en matière de redevance !

Si nous obtenons ces résultats, ce sera grâce à l'action concertée des associations (inutile de chercher à savoir qui est le meilleur, félicitons nous du travail commun !) et au soutien que les familles ont pu apporter

---

<sup>1</sup> Rappel d'autres avancées reconnues par la direction lors de la réunion du 23 octobre (sous réserve de confirmation écrite) : abandon du projet de changement des tarifs "séjour chez" qui taxait les enfants de 4 à 10 ans, abandon du transfert de parcelles à 2 000 €, abandon de la mention de l'obligation de "démonter son bungalow en cas de fin de bail" promis dans la nouvelle rédaction des contrats (reste à obtenir l'engagement d'un avenant au bail qui aille dans le même sens), le maintien de garanties collectives concertées avec les associations dans un document comme le prévoyait l'ancien cahier des charges ...

dans leur engagement, à travers la pétition notamment ou le suivi des mots d'ordre des associations (ne pas signer les contrats immédiatement, reporter le paiement des redevances etc.). Nous continuons de nous concerter avec l'ANM pour tirer un bilan conjoint de tout cela, que nous espérons positif quand nous aurons toutes les confirmations nécessaires.

Une dernière info : nous avons obtenu également que la réduction pour paiement comptant soit reportée à un délai ultérieur pour TOUT LE MONDE. Pour celles et ceux qui ont déjà réglé leur redevance, un avoir leur sera attribué pour tenir compte des nouveaux tarifs validés par la direction !

Après ces brèves informations de dernière minute, nous continuerons bien sûr de vous informer en détail des suites et des analyses que nous pouvons en tirer.

Le bureau de RSN